



**MINISTRE DES FINANCES,
DU BUDGET ET DE LA PLANIFICATION
ECONOMIQUE**
Projet de Développement Local pour l'Emploi



Termes de référence pour le recrutement d'un Cabinet en charge de la traduction et illustration du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)

I. Introduction

Le Gouvernement de la République du Burundi a obtenu de la Banque Mondiale un don de 50 millions de dollars américains pour financer le Projet de Développement Local pour l'Emploi (PDLE). Il est prévu qu'une partie du don soit utilisé pour financer différentes activités de sensibilisation des parties prenantes et notamment les bénéficiaires pour une bonne mise en œuvre des activités prévues dans les composantes du Projet.

A cet effet, des études et documents techniques importants sont produits en tant qu'outils de travail et de gestion des activités des différentes composantes du Projet. Tous ces documents sont produits en français alors que certains d'entre eux sont exploités et même signés par des bénéficiaires à la base dont la formation ne s'y apprête pas.

C'est dans ce cadre que le PDLE veut recruter un Cabinet chargé de la traduction en langue nationale et l'illustration par des images des documents de travail et de sensibilisation produits par le projet pour les populations locales dont l'alphabétisation est encore à désirer. Le document à traduire et à illustrer c'est le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP).

Les documents et outils de sensibilisation qui seront produits seront destinés aux bénéficiaires œuvrant sur les chantiers et dans la zone environnante ainsi qu'aux Micros, Petites et Moyennes Entreprises financées par le PDLE sur le fonds catalytique.

II. Objet de la mission

Le Cabinet a la mission de faire la traduction en kirundi du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP). Il aura aussi à faire des illustrations par des images du MGP produit en français au profit des bénéficiaires locaux qui en exploiteront pour la bonne mise en œuvre des sous-projets.

III. Missions et responsabilité du Cabinet

Le Cabinet devra réaliser les prestations suivantes :

1. La traduction du français en Kirundi du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) ;
2. L'illustration des textes en rapport avec le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) ;

3. L'impression et multiplication des outils de formation et de visibilité à savoir : les Boîtes à image ; les affiches et les livrets (guide illustré en couleur) ;
4. La confection des boîtes à images, des affiches et des livrets qui sera faite après approbation des échantillons approuvés par PDLE.

IV. Prestations du Cabinet

Le Cabinet devra s'acquitter des tâches suivantes:

1. Recueillir des informations en rapport avec le Projet PDLE ;
2. Participer à des séances de partage des messages à illustrer en rapport avec le Mécanisme de Gestion des Plaintes.
3. Traduire les textes du français en Kirundi
4. Concevoir graphiquement les esquisses sur base des thèmes et sujets convenus
5. Présenter et faire valider les esquisses graphiques conçues.
6. Amender les recherches graphiques retenues par la Commission d'évaluation du PDLE d'après les observations soulevées.
7. Colorier les recherches graphiques validées pour plus de visibilité esthétique et plus de netteté des images.
8. Présenter à la Commission d'évaluation du PDLE les esquisses graphiques coloriées et les faire valider.
9. Procéder à la mise en page par combinaison des textes et images illustrés.
10. Présenter la mise en page et les faire valider.
11. Transmettre au PDLE la version électronique de l'ensemble des textes traduits et images peintes.
12. Confectionner des échantillons de la Boîte à image ; de l'affiche (poster) et du livret (guide illustré et traduit en kirundi).
13. Reproduire et livrer au PDLE les boîtes à images, les affiches et les livrets suivant les échantillons approuvés par la Commission d'évaluation du PDLE.

V. Profil du Cabinet

Le Cabinet recherché pour la traduction et l'illustration du Mécanisme de Gestion des Plaintes du PDLE devra avoir les compétences suivantes:

- Avoir une expérience prouvée d'au moins 5 ans en traduction ;
- Etre une maison de production d'arts graphiques ;
- Avoir une réalisé au moins cinq illustrations de différents documents ;
- Disposer des experts compétents pour la mission ;
- Avoir réalisé des missions de même type (illustration du MGP).

Le Cabinet devra aligner deux experts qualifiés ayant une grande expérience dans le domaine d'art graphique et la traduction des textes :



Un Expert Chef de mission qui a les qualifications et compétences suivantes :

- Etre titulaire d'un diplôme minimum de BAC+2 en Art et Design, Art et Métier, Génie logiciel artistique ou domaine équivalent ;
- Disposer d'au moins 5 ans d'expériences dans les arts graphiques
- Avoir au moins **trois (03) références** des documents illustrés.

Un traducteur qui a les qualifications et compétences suivants :

- Etre titulaire d'un diplôme d'au moins BAC+3 en Langues et Littératures ou équivalent ;
- Avoir une expérience minimale de **5 ans** dans la traduction des documents ;
- Avoir au moins **trois (03) références** des prestations similaires et annexer les documents de preuve.

VI. Livrables

- Livret du MGP traduit en kirundi ;
- Guide des questionnaires et messages pour les animateurs ;
- Kit de boîtes à images (22 images) ;
- Livret illustré en couleur et traduit en kirundi ;
- Version électronique de l'ensemble du document (textes traduits, images coloriées insérées, livret illustré, affiche, posters et boîte à images) ;
- Grande affiche de dimensions 1.5 m x 2 m imprimée sur bâche avec possibilité de pose de l'affiche sur grand mur ;

VII. Délai de prestation

La durée du travail est fixée à 30 jours calendrier. Le contrat prend effet le jour de signature du contrat et le 30^{ème} jour constitue la date limite de transmission de la version électronique de l'ensemble des produits demandés.

Le Cabinet est encouragé à transmettre ses livrables avant même la fin de la période contractuelle mais ses coûts resteront basés sur les 30 jours convenus pour ses prestations.

VIII. Mode de sélection du Consultant

Le Cabinet sera sélectionné selon la méthode de selection par Qualifications de Consultants conformément aux directives « Sélection et Emploi des Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale », Edition de janvier 2011 Révisée 2014 et conformément aux critères exigés au regard des présents termes de référence.

